

Département : ISERE

Commune : SEYSSINET-PARISSET

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juillet 2023 N° 2023-093

Le 03 juillet 2023 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISSET s'est assemblé en session ordinaire publique, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Guillaume LISSY, Maire, après convocation légale en date du 26 juin

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33 Présents : 26 Votants : 33

Présents : ARCHI Yamina - AUBERT Clémence - BATTIN Frédéric - BLANC Véronique - BLIN Roselyne - BOUKHATEM Linda - DARDET Flore – DELAFOSSE Michel – DURAND-POUDRET Fabien – FONNE Sandrine – FAURE Vincent - GOBREN Jean-Yves – GRESLOU Thomas - HUYGHE Véronique - JAGLIN Denis - LAMBERT Yves - LANCELON-PIN Christine - LAURANT Delphine - LISSY Guillaume - MARGERIT Noël - MOLLON Alice – MONNET Edouard - MONTE Éric - PACCHIOTTI Éric - PRAT Sylvain - SIEFERT Laura

ABSENTS et excusés :

POUVOIRS : BEN EL HADJ SALEM Zyed à DURAND-POUDRET Fabien - CAPOCCIONI James à PACCHIOTTI Éric - CELONA Charly à AUBERT Clémence - DE GRANDIS Martine à BLIN Roselyne - MECREANT Déborah à PRAT Sylvain - MEJEAN Frédéric à FAURE Vincent – TRAN DURAND Lenaï à BOUKHATEM Linda

SECRÉTAIRES DE SÉANCES : DURAND-POUDRET Fabien – GOBREN Jean-Yves

DÉLIBÉRATION N°	2023-093
RUBRIQUE	DEMOCRATIE ET PROXIMITÉ
Objet	Tarification à compter du 1er septembre 2023 : Locations de salles communales

RAPPORT :

Le rapporteur propose au Conseil Municipal de réajuster les tarifs de locations de salles communales en vigueur. Pour s'adapter au contexte économique actuel notamment lié à l'inflation, une augmentation de 5% est appliquée de manière générale à l'ensemble des tarifs à partir du 1^{er} septembre 2023.

Pour rappel :

Tarifs actuels :

	RÉUNIONS (Salle de 200 personnes maximum)	FESTIVITÉS (Salle de 200 personnes maximum)
Associations locales (pas de caution demandée)	GRATUIT	GRATUIT
Associations extérieurs (à titre exceptionnel)	90€	239€
Copropriétés	90€	

Particuliers résidant sur la commune	X	224€
Comités d'entreprises installées sur la commune	X	224€
Fonctionnaires territoriaux de la commune	X	224€
CAUTION (sauf pour les associations locales et syndicats)	X	200€

Caution :

Les associations locales et les syndicats de copropriétés ne sont pas soumis à la caution.

La caution ne sera restituée qu'après l'état des lieux sortant et la vérification du matériel si aucune dégradation n'est constatée.

DÉLIBÉRATION :

Entendu l'exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

Vu la Commission DEMOCRATIE PROXIMITÉ du 22 juin 2023

DE FIXER les tarifs suivants applicables du 1^{er} septembre 2023

	RÉUNIONS (Salle de 200 personnes maximum)	FESTIVITÉS (Salle de 200 personnes maximum)
Associations locales (pas de caution demandée)	GRATUIT	GRATUIT
Associations extérieurs (à titre exceptionnel)	95€	251€
Copropriétés	95€	
Particuliers résidant sur la commune	X	235€
Comités d'entreprises installées sur la commune	X	235€
Fonctionnaires territoriaux de la commune	X	235€
CAUTION (sauf pour les associations locales et syndicats)	X	200€

Caution :

Les associations locales et les syndicats de copropriétés ne sont pas soumis à la caution.

La caution ne sera restituée qu'après l'état des lieux sortant et la vérification du matériel si aucune dégradation n'est constatée.

VOTE :

Adopté à l'unanimité

Mis en ligne sur le site internet de la commune

Le [07 juillet 2023](#)

Le Maire,

Guillaume LISSY

